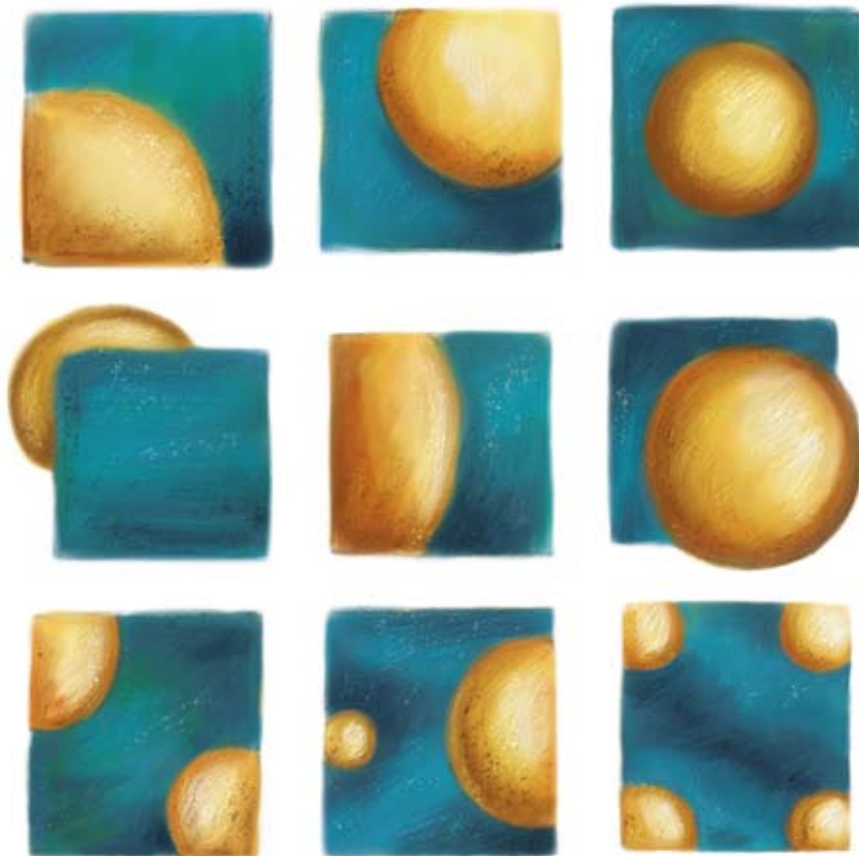


PAVILLON FOSTER

Centre de réadaptation en dépendance



RAPPORT ANNUEL

2010-2011



Siège social et services résidentiels

6, rue Foucreault
St-Philippe-de-Laprairie (Québec) J0L 2K0
Tél.: 450 659-8911 Téléc.: 450 659-7173
www.pavillonfoster.org

Services externes de Montréal

Point de service de Notre-Dame-de-Grâce

3285, boul. Cavendish, bureau 100
Montréal (Québec) H4B 2L9
Tél.: 514 486-1304 Téléc.: 514 486-2831
Numéro sans frais 1 866 851-2255

St-Léonard

CSSS St-Léonard et St-Michel
5540, rue Jarry Est
St-Léonard (Québec) H1P 1T9
Tél.: 514 328-3460 poste 1354 Téléc.: 514 328-1468

Pointe-Claire (Programme adulte)

CSSS de l'Ouest-de-l'Île – Clinique externe de psychiatrie
175, avenue Stillview, bureau 310
Pointe-Claire (Québec) H9R 4S3
Tél.: 514 630-2010 Téléc.: 514 630-5184

Pointe-Claire (Programme jeunesse)

CSSS de l'Ouest-de-l'Île – CLSC Lac St-Louis
180, avenue Cartier, bureau 152
Pointe-Claire (Québec) H9S 4S1
Tél.: 514 697-4111 poste 1553 Téléc.: 514 697-4117

Services externes de la Montérégie

Point de service de Brossard

6955, boul. Taschereau, bureau 115
Brossard (Québec) J4Z 1A7
Tél.: 450 678-2426 Téléc.: 450 678-0683

Châteauguay

CSSS Jardins-Roussillon
95, avenue de la Verdure
Châteauguay (Québec) J6K 0E8
Tél.: 450 699-3333 Téléc.: 450 691-6202

Huntingdon

CSSS du Haut-Saint-Laurent
10, rue King
Huntingdon (Québec) J0S 1H0
Tél.: 450 264-6108 Téléc.: 450 264-6801

Cowansville

CSSS La Pommeraie
397, rue de la Rivière
Cowansville (Québec) J2K 1N4
Tél.: 450 266-4342 Téléc.: 450 266-5872
option 4, 4414/4415

Vaudreuil

CSSS de Vaudreuil-Soulanges
490, boul. Harwood
Vaudreuil (Québec) J7V 7H4
Tél.: 450 455-0507 poste 205 Téléc.: 450 424-8215

Programme de recherche

Centre de recherche de l'Institut Douglas Programme de recherche sur la toxicomanie

6875, boul. LaSalle
Verdun (Québec) H4H 1R3
Tél.: 514 761-6131 Téléc.: 514 888-4064

TABLE DES MATIÈRES

MISSION DU PAVILLON FOSTER	3
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES	4
RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
RAPPORT DU COMITÉ DES USAGERS	7
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DE LA RÉADAPTATION	8
LA RECHERCHE AU PAVILLON FOSTER	12
FAITS SAILLANTS DES COMITÉS DU CONSEIL	15
SOMMAIRE DES DONNÉES OPÉRATIONNELLES	17
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS	20
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	22
RAPPORT FINANCIER	24
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL	26
ORGANIGRAMME	28
CODE D'ÉTHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	29

MISSION DU PAVILLON FOSTER



Le Pavillon Foster est un centre de réadaptation privé en dépendance financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour offrir des services de réadaptation et de réinsertion sociale à la population d'expression anglaise du Québec.

Le Pavillon Foster s'inspire des valeurs fondamentales suivantes dans l'organisation des services qu'il offre. Nous nous engageons spécifiquement à :

- Offrir des services accessibles et de qualité qui respectent la diversité culturelle des personnes que nous desservons;
- Développer et maintenir les compétences professionnelles de notre équipe multidisciplinaire.
- Établir un continuum de services dans le champ des dépendances en partageant notre expertise et en favorisant des partenariats avec nos partenaires institutionnels et communautaires.
- Améliorer continuellement nos services en adoptant des interventions basées sur les données probantes, lorsque possible.
- Participer et contribuer au développement de la recherche appliquée dans le champ des dépendances et transférer les connaissances acquises de cette recherche à la communauté.

Le Pavillon Foster est un établissement reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française, ce qui lui permet d'utiliser le français et l'anglais dans ses communications.

Le Pavillon Foster est aussi un établissement désigné en vertu de l'article 508 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et tenu de rendre accessibles ses services aux personnes d'expression anglaise.

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES



Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel d'activités relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus afin de supporter la présente déclaration. De plus, je me suis assuré que des travaux ont été réalisés afin de fournir une assurance raisonnable de la fiabilité des résultats, et spécifiquement au regard de l'entente de gestion.

À ma connaissance, l'information présentée dans le Rapport annuel d'activités 2010-2011 du Pavillon Foster, ainsi que les contrôles y afférant sont fiables, et cette information correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink that reads "John Topp". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

John Topp

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2010-2011 débuta sur une note positive lorsque le Pavillon Foster s'est vu décerner, en mai, le premier prix Innovation de l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) pour notre projet: **Le GAIN: plus qu'une évaluation, une nouvelle pratique clinique.** L'association reconnaissait ainsi l'esprit novateur du Pavillon Foster dans l'adoption de ce nouvel instrument et les efforts déployés par l'établissement pour modifier ses pratiques cliniques entourant le processus d'évaluation.

Ce fut aussi l'année du renouvellement de notre agrément. L'agrément est toujours un processus exigeant et ce premier renouvellement posait des défis additionnels. Premièrement, certains des objectifs du premier agrément n'avaient pas été réalisés en raison des nombreux changements dans notre équipe de gestion. Deuxièmement, nous avons, de nouveau, entrepris le renouvellement avec une équipe de gestion réduite. Toutefois, l'équipe a su relever le défi et tous les gestionnaires ont participé aux travaux, tout en maintenant leurs

responsabilités habituelles. La démarche dura toute l'année et de nombreuses personnes y ont participé, telles que les représentants du Conseil d'administration, du comité des usagers, les gestionnaires et de nombreux employés représentant l'ensemble des titres d'emploi, des programmes et des services. Le tout a culminé avec la visite des évaluateurs externes en mars. Globalement, le renouvellement a été un succès et nous sommes très fiers des scores élevés obtenus dans les sondages sur la satisfaction de la clientèle et sur la mobilisation du personnel.

La conversion en établissement public demeura une priorité du Conseil tout au long de l'année. Le Conseil était particulièrement préoccupé par notre statut d'établissement offrant des services à la population d'expression anglaise. Suite à de nombreuses discussions avec l'Office québécois de la langue française, nous avons été informés que notre statut ne pouvait pas être transféré au nouvel établissement et que nous devons formuler une nouvelle demande lorsque la conversion sera réalisée. Cependant, il n'y a aucune raison de refuser la reconnaissance au nouvel établissement puisque la conversion n'affectera pas notre mission, nos mandats ou notre clientèle. Ceci nous a également été confirmé par l'Agence de la Montérégie qui soutient nos démarches et a confirmé notre statut d'établissement désigné dans la région.

Dans le cadre de la conversion en établissement public, le Pavillon Foster a nommé un conseil d'administration transitoire, mis en place un conseil multidisciplinaire, où le personnel a élu ses premiers représentants au comité exécutif, et rétabli le comité des conditions de travail. Enfin, nous avons vendu la portion inutilisée de notre terrain. Le produit de la vente servira à financer des projets de rénovation à la résidence de St-Philippe.

De nombreux changements sont survenus dans la composition du conseil au cours de l'année. Un poste vacant a été comblé en début d'année par M. Howard

Magonet. Howard est un ancien coordonnateur du programme jeunesse du Pavillon Foster. En février, Me Marie-Claude Jarry a démissionné en raison d'obligations professionnelles et a été remplacée par Me Daniel Babin. Mme Robin Hale a démissionné de la présidence du comité des usagers et du conseil, mais demeurera membre du comité des usagers. Elle a été remplacée par M. Mark Hayter. Tous les postes du conseil sont maintenant comblés. Nous avons aussi consolidé l'équipe de gestion par la nomination de Mme Ximena Rodriguez Solis à titre de coordonnatrice des services externes de Montréal.

Le Pavillon Foster a perdu un ami cette année avec le décès prématuré de M. Bob Béchard. En plus de ses nombreuses activités de bénévolat, Bob avait été un membre actif du comité des usagers durant de nombreuses années. Il était membre du comité de gestion des risques et avait été membre du comité d'agrément. Il avait démissionné de ce comité au début du processus de renouvellement lorsqu'il avait été nommé directeur de la Maison Nazareth. Il nous manquera.

Enfin, le Pavillon Foster a maintenu une situation financière stable et nous avons terminé l'année avec un excédent budgétaire malgré les compressions budgétaires de la première année d'application de la loi 100. De plus, aucune plainte n'a été déposée au Comité d'éthique du conseil d'administration.

Peter Ohlin
Président

John Topp
Directeur général

RAPPORT DU COMITÉ DES USAGERS



Le comité des usagers du Pavillon Foster est composé de neuf membres et sert aussi de comité des résidents pour les personnes admises aux services résidentiels. Le comité est composé des personnes suivantes :

M. Mark Hayter	<i>Président du comité des usagers et membre du conseil d'administration</i>
Mme Christine Gougeon	<i>Vice-présidente</i>
M. Paul Gravel	<i>Secrétaire-trésorier</i>
M. John Delaney	<i>Membre</i>
Mme Robin Hale	<i>Membre et présidente jusqu'en février 2011</i>
M. George Hepburn	<i>Membre</i>
M. Franklin Holmes	<i>Membre</i>
Mme Kathleen Walker	<i>Membre</i>
M. Robert Reason	<i>Membre</i>

Des changements majeurs sont survenus pendant l'année, le plus important étant le décès prématuré de notre ami de longue date et membre du comité des usagers Bob Béchar. Le comité a également élu un nouveau président, Mark Hayter, pour remplacer Robin Hale qui a démissionné de la présidence pour des raisons personnelles. Elle restera toutefois au sein du comité. Le comité a également recommandé la nomination de M. Hayter au conseil d'administration. La nomination a été confirmée par le conseil le 8 mars 2011.

L'objectif principal du comité est d'informer les clients sur leurs droits et de les aider à formuler une plainte s'ils le désirent. Le comité encourage aussi l'expression d'insatisfactions concernant les services reçus. À cet effet, les membres du comité se réunissent régulièrement avec les clients admis à la résidence et les clients des divers niveaux de traitement dans les programmes externes de Montréal et de Brossard. Les préoccupations et les insatisfactions exprimées par les clients sont transmises à la direction du Pavillon Foster et un suivi est fait avec les clients. Au cours de la dernière année, quatorze insatisfactions ont été déposées au comité et transmises à la direction pour suivi. Le comité a aussi un numéro sans frais équipé d'un répondeur pour tous commentaires et plaintes.

Le mauvais temps a eu un effet sur les deux événements annuels organisés par le comité des usagers. Plusieurs anciens et nouveaux clients ont choisi de ne pas affronter la tempête de neige et n'ont pas assisté à la fête de Noël. Une situation analogue est survenue lors du barbecue d'été organisé par un morne samedi de juin. Malgré une baisse de la fréquentation par rapport aux années précédentes, plusieurs personnes ont participé et toutes ont passé un bon moment.

Le président du comité des usagers est membre du conseil d'administration du Pavillon Foster et est également membre du comité de vigilance. Le comité des usagers est aussi représenté au comité d'agrément et au comité de gestion des risques.

Mark Hayter
Président du comité des usagers

Robin Hale
Présidente sortante

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DE LA RÉADAPTATION



Cette année, nous avons consolidé notre équipe de gestion avec la nomination de M^{me} Ximena Rodriguez-Solis à titre de coordonnatrice des services externes de Montréal. M^{me} Rodriguez-Solis avait été une intervenante appréciée de l'équipe de Montréal pendant plus de trois ans et a démontré un leadership exemplaire comme coordonnatrice par intérim depuis janvier 2010. Afin d'offrir un soutien accru à la coordonnatrice de Montréal et aux équipes cliniques, M^{me} Stéphanie Leblanc a été nommée chef d'équipe. De plus, M^{me} Jo-Anne Théoret a été désignée personne-ressource pour les équipes cliniques et, en collaboration avec la D^{re} Puong-Anh Urga, a dispensé et coordonné la formation et la supervision cliniques offertes au personnel. De plus, M. Ryan Aronson a été nommé chef d'équipe à l'interne. Il succède à Mme Edwina Gallant qui occupe maintenant un poste d'ARH à Châteauguay. Elle était également chef d'équipe pour les services externes de la Montérégie durant le renouvellement de l'agrément.

Les capacités de leadership de nos coordonnatrices de programmes, M^{me} Melissa McDonald et M^{me} Ximena Rodriguez-Solis, ont été particulièrement appréciées tout au long de l'année 2010-2011, puisque notre équipe de direction ainsi que la D^{re} Urga ont concentré leurs efforts au renouvellement de l'agrément. En plus de la rédaction de nombreux documents, le processus de renouvellement a nécessité la participation et l'engagement de dix-huit membres du personnel clinique et non clinique qui composaient les trois équipes d'évaluation. Les équipes d'évaluation ont révisé et noté chacun des processus et ont également contribué à notre plan d'amélioration par la formulation de recommandations spécifiques pour chacun des processus. Le succès de la démarche d'agrément est le résultat des contributions de tous les membres de nos équipes et des gestionnaires. Nous nous inspirerons de cet engagement et de cette excellence dans la mise en œuvre de notre deuxième plan d'amélioration et des recommandations du CQA dans notre quête d'amélioration continue du Pavillon Foster.

En mai 2010, le Pavillon Foster a reçu le premier Prix d'excellence en innovation décerné par l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) en reconnaissance de l'implantation des instruments du GAIN pour améliorer la qualité des services en toxicomanie. Le Pavillon Foster poursuit sa collaboration dans le projet de traduction du GAIN en français et soutient les formatrices GAIN de l'ACRDQ. En contrepartie, l'ACRDQ a invité Mme Melissa McDonald à participer à la certification en formation clinique avancée sur le GAIN. M^{me} McDonald devient donc la deuxième personne certifiée au Pavillon Foster.

Programme toxicomanie adulte

La Montérégie a connu une augmentation significative de ses services au cours de la dernière année. À Châteauguay, la disponibilité d'un bureau dans le nouveau CLSC nous a permis d'améliorer l'accessibilité aux services pour la clientèle adulte dans

ce territoire. Nous avons aussi mis en place, en mars 2011, une importante collaboration avec l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins du CSSS La Pommeraie à Cowansville. M^{me} Sandra Malenfant et M. Marcelin Cloutier assurent désormais une présence régulière à l'hôpital afin de faciliter le dépistage et l'évaluation de personnes qui souhaitent recevoir un traitement au Pavillon Foster.

Le projet pilote d'intervention au tribunal de la jeunesse « Toxi-Cour » s'est déroulé au cours de la dernière année. Le Pavillon Foster a dépisté trente-quatre clients au tribunal et facilité, le cas échéant, l'accès aux services d'évaluation et de traitement. Le programme est considéré comme un succès par l'ensemble des participants et sera renouvelé pour la prochaine année.

Programme jeunesse

Le Pavillon Foster a reçu la confirmation d'un financement dans le cadre de la stratégie d'action jeunesse, un projet ministériel visant à fournir des services spécialisés en toxicomanie auprès des jeunes en milieu résidentiel. Bien que le Pavillon Foster collabore avec les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw depuis de nombreuses années, ce financement supplémentaire nous permettra d'accroître la portée et l'intensité des services que nous offrons aux jeunes hébergés dans les campus de Shawbridge, North View, Dorval et à l'unité La Source de la Cité des Prairies.

Le Pavillon Foster a maintenu sa fructueuse collaboration avec les six commissions scolaires anglophones de la Montérégie, de Montréal et de Laval. Cette année, nous avons formalisé, dans une entente de service, notre collaboration de longue date avec la commission scolaire Eastern Townships. Nous avons, de plus, amélioré l'accessibilité des services pour les étudiants des écoles alternatives de la commission scolaire Lester B. Pearson où nous sommes maintenant présents deux matinées par semaine.

Jeu pathologique

Au cours de l'année, nous avons révisé le programme de traitement du jeu pathologique afin d'en accroître l'efficacité et la rétention de la clientèle. Nous avons notamment raccourci l'entrevue d'évaluation réduisant ainsi le délai entre le premier contact, l'évaluation et le traitement. Nous avons également permis la participation facultative à nos groupes éducatifs, offrant ainsi aux clients la possibilité d'apprendre des compétences générales ou en lien avec la dépendance, sans prolonger inutilement la durée de leur traitement. Nous avons aussi augmenté la flexibilité du programme afin de fixer la durée du traitement en fonction des besoins individuels, plutôt que d'exiger un nombre fixe de séances ou de semaines.

Enfin, nous avons ajouté le traitement de la cyberdépendance, soit la dépendance à l'Internet, à nos services externes. Il s'agit d'un nouveau domaine d'intervention et de recherche et la littérature scientifique est donc limitée. Dans l'attente de développements scientifiques, nous considérons et traitons la cyberdépendance comme un problème comportemental, et en lien avec les directives ministérielles, inscrivons ces clients dans notre programme de traitement du jeu pathologique.

Services avec hébergement

Prévue à l'origine comme une mesure d'urgence à court terme, la nomination du D^r Jacques Tremblay devint un engagement de trois ans au cours duquel nous avons activement poursuivi nos démarches de recrutement d'un nouveau médecin. En mars 2011, nous avons eu le plaisir d'accueillir le D^r William Jones au Pavillon Foster. Nous tenons à remercier le D^r Tremblay pour son soutien et son dévouement au cours de ces années.

Le programme interne a connu un important roulement de personnel au cours de la dernière année avec l'embauche de trois nouveaux éducateurs. Malgré ces changements, le nombre d'admissions est demeuré relativement stable dans l'ensemble. On note même une augmentation du nombre de clients admis pour le traitement du jeu pathologique. L'augmentation peut être une conséquence de l'augmentation globale du nombre de joueurs pathologiques traités suite aux changements mis en œuvre dans le programme du jeu pathologique.

Afin de réviser nos protocoles de soins infirmiers et d'assurer une cohérence au sein de l'équipe des infirmières, le Pavillon Foster a embauché une consultante qui travaillera, en collaboration avec notre infirmière-chef, à formaliser l'ensemble des politiques et des procédures en soins infirmiers. Ces politiques et procédures seront finalisées et mises en œuvre au cours de la prochaine année.

Formation

Les objectifs de formation du Pavillon Foster pour l'année 2010-2011 reflètent nos efforts pour atteindre un équilibre entre notre engagement envers le développement professionnel et nos contraintes financières. Ainsi, nous avons maintenu l'ensemble de nos formations sur les compétences de base et fait des efforts concertés afin d'impliquer certains membres de l'équipe clinique dans la formation et la supervision cliniques. Nous avons, de plus, consolidé l'entrevue motivationnelle comme compétence clinique de base. À l'automne 2010, la D^{re} Urga devint membre du réseau des formateurs en entretien motivationnel (MINT), permettant ainsi d'offrir de la formation avancée et de la supervision en entretien motivationnel au Pavillon Foster. Au printemps 2011, le D^r Thomas Brown, également membre du réseau MINT, a amorcé la supervision d'une deuxième cohorte de cliniciens désirant améliorer leurs compétences en entretien motivationnel.

En 2010-2011, des étudiants des premier et deuxième cycles en travail social, en criminologie et en éducation spécialisée provenant de diverses universités et cégeps ont été formés au Pavillon Foster. Au printemps 2011, l'Université Concordia a ajouté le Pavillon Foster à ses sites de stages pour son programme de doctorat en psychologie clinique. Depuis, nous avons accepté de former et superviser trois doctorants en psychologie pour l'année à venir. Enfin, en 2010-2011 le Pavillon Foster a accueilli le D^r Ricardo Lucena, un psychiatre de la Universidade Federal da Paraíba au Brésil. Pendant son stage de trois mois au Pavillon Foster, le D^r Lucena a travaillé avec les D^{rs} Brown et Urga afin d'accroître sa compréhension des modèles psychosociaux et des interventions dans le traitement de la toxicomanie, dans le but de transférer les connaissances acquises sur les meilleures pratiques et les innovations dans son travail académique et sa pratique clinique. L'expansion de notre programme de formation clinique est une étape stratégique et nécessaire à la croissance du Pavillon Foster, où les étudiants et les stagiaires deviennent une partie intégrante de notre offre de services. En outre, un flux régulier d'étudiants et de stagiaires exige que nous entraînés les mem-

bres de notre personnel afin qu'ils deviennent des superviseurs cliniques; ce faisant, nous contribuons positivement au développement des compétences, au perfectionnement professionnel et à l'amélioration du climat de travail.

Programme régional de formation

Le Programme régional de formation de la Montérégie a offert vingt-deux activités de formation et plus de deux cents quatre-vingt heures de formation à plus de trois cents quarante intervenants de première et deuxième lignes dans huit territoires de CSSS de la Montérégie en 2010-2011. En outre, M. Marcelin Cloutier, formateur régional du Pavillon Foster depuis 2006, a contribué à deux développements importants du programme régional de formation au cours de la dernière année. Pour la deuxième année consécutive, M. Cloutier et M^{me} Guylaine Sarrazin du Virage ont offert une formation spécialisée et une supervision continue sur l'entrevue motivationnelle aux professionnels de deuxième ligne en santé mentale du CSSS Pierre-Boucher. Enfin, les initiatives en formation et en sensibilisation de M. Cloutier ont entraîné une nouvelle collaboration avec le CSSS Jardins-Roussillon pour former les médecins du CLSC Châteauguay dans le dépistage, l'intervention brève, la référence et le traitement de la toxicomanie. La formation spécialisée élaborée et dispensée par M. Cloutier et le D^r Thomas Brown a été reconnue par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Enfin, en 2010-2011, M^{me} Laurence Fay a été nommée formatrice régionale au Pavillon Foster. M^{me} Fay offrait déjà des formations en interne et en milieu scolaire depuis 2009 et sera un atout précieux pour le programme régional de formation.

Plaintes et insatisfactions

En 2010-2011, un total de quinze insatisfactions ont été portées à notre attention; de ce nombre, quatorze avaient été déposées au comité des usagers lors de leur réunion mensuelle avec les clients admis à l'interne. Toutes ces insatisfactions ont été traitées et résolues à la satisfaction de tous. Enfin, une seule plainte officielle a été déposée auprès du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. La plainte n'a pas été retenue.

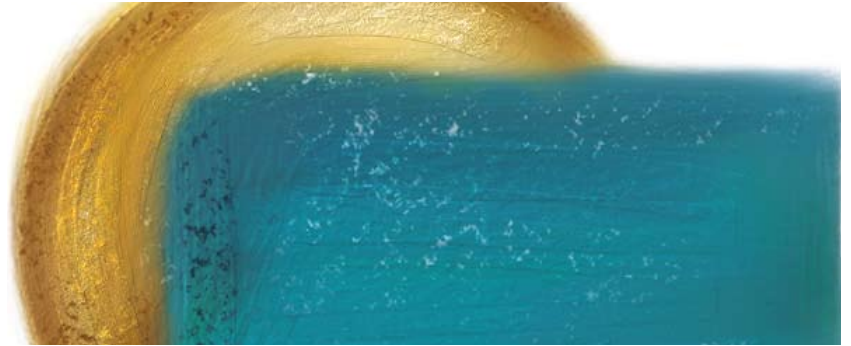
Jennifer Mascitto

Directrice des services professionnels et de la réadaptation

Phuong-Anh Urga, Ph.D.

DSPR par intérim et conseillère aux programmes cliniques

LA RECHERCHE AU PAVILLON FOSTER



Le programme de recherche a considérablement augmenté ses activités au cours de l'année qui s'est terminée. Ceci s'explique principalement par la capacité accrue de recherche résultant de la subvention d'équipe des IRSC, qui en est maintenant dans sa troisième année. L'objectif de renforcement des capacités de recherche de la subvention porte aujourd'hui ses fruits.

Des initiatives qui auraient été presque impossibles à réaliser dans le passé sont maintenant en voie de réalisation grâce au renforcement du partenariat avec la D^{re} Marie-Claude Ouimet de l'Université de Sherbrooke, la construction d'un simulateur de conduite à la fine pointe de la technologie et l'arrivée d'un *fellow* postdoctoral recruté cette année, le D^r J. Bhatti, M.D., Ph. D. formé en santé publique à Bordeaux. À titre d'exemple, au cours de la seule dernière année, nous avons collectivement obtenu cinq nouvelles subventions de recherche à titre de chercheurs principaux pour un total de 900 000 \$. Celles-ci comportaient toutes une

composante de simulation de conduite. Ces projets nécessitent non seulement la technologie de simulation que nous avons développée, mais aussi l'expertise et la main-d'œuvre nécessaires pour les concevoir et les exécuter. La contribution du D^r Bhatti dans ces initiatives est primordiale. Nous avons en outre augmenté notre productivité académique. Avec de nouveaux collègues, tel le D^r Bhatti, nous pouvons maintenant entreprendre des projets d'écriture qui auraient été presque impossibles à réaliser dans le passé. À cet égard, nous avons été invités à rédiger une recension majeure des interventions sur les conducteurs avec facultés affaiblies qui sera publiée dans l'*Encyclopaedia of Addictive Behaviors* (Elsevier), sous la direction des D^r Peter Miller et Samuel Ball, une recension des écrits pour Anciens Combattants Canada, et rédigeons actuellement des manuscrits pour un volume intitulé *Alcohol-related Violence*, sous la direction de la D^{re} Mary McMurrin de l'Université de Nottingham, dans la collection psychologie légale et clinique de Wiley-Blackwell, et un numéro spécial de la revue scientifique *Substance Abuse and Rehabilitation*, tout en poursuivant nos activités habituelles de recherche académique.

Parallèlement à ces réalisations, nous poursuivons nos travaux avec un réseau croissant de collaborateurs. En novembre dernier, nous avons organisé la première réunion de l'équipe transdisciplinaire dans la prévention des risques de la circulation tenue à l'Université McGill. Ce fut un succès non seulement en permettant aux participants de partager leur travail, mais aussi en consolidant la synergie nécessaire pour de nouvelles initiatives et le recrutement de nouveaux membres, engagés dans la collaboration. Une telle collaboration fut établie avec la D^{re} Evelyn Vingilis, une éminente chercheuse en sécurité routière de l'Université Western Ontario, qui a déjà mené à l'octroi d'une subvention de recherche sur les conducteurs à risque élevé. Une autre initiative de l'équipe est le rôle que nous jouons maintenant dans le nouveau réseau stratégique de recherche en sécurité routière au Québec. Finalement,

nous maintenons nos collaborations dans des projets subventionnés avec d'autres chercheurs de renom en toxicomanie au Centre de recherche de l'Institut Douglas.

Nouvelles subventions

Cochercheur principal, "Réseau stratégique de recherche et d'innovation en sécurité routière". Appui aux réseaux d'innovation (chercheur principal: Bellavance). Organisme subventionnaire: Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies.

500 000 \$

2010-2015

Cochercheur principal, "Influence of alcohol and peer passengers on risky driving behavior in young adults" (chercheur principal: Ouimet). Organisme subventionnaire: Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

285 000 \$

2011-2014

Chercheur principal, "Multidimensional mechanisms of high risk driving". Organismes subventionnaires: Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FQRSC) -Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)- Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

149 000 \$

2011-2014

Cochercheur principal, "The effectiveness of in-vehicle alcohol detection technology to in reducing impaired driving in young drivers". Organismes subventionnaires: Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FQRSC)- Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)- Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

149 000 \$

2011-2014

Chercheur principal, "Improving administrative assessment of risk and decision making for driving while impaired recidivism". Organisme subventionnaire: Instituts de recherche en santé de Canada (IRSC).

165 000 \$

2011-2013

Cochercheur, "L'équipe des IRSC en épidémiologie sociale et psychiatrique et le développement de la zone circonscrite d'épidémiologie du sud-ouest de Montréal: la poursuite de l'étude longitudinale sur la santé mentale et l'étude de ses comorbidités avec la santé physique". (chercheur principal: Caron). Organisme subventionnaire: Instituts de recherche en santé de Canada (IRSC).

\$1.7 million

2011-2016

Publications

St Jacques, M., **Brown, T.G.**, Filion-Bilodeau, S., Legault, L., Topp, J. (2010). Implantation de programmes d'intervention précoce au regard de la consommation de substances psychoactives et des jeux de hasard et d'argent : Un profil québécois. *Echo-Toxico*, 21(1), 4-6.

Ouimet, M.C., **Brown, T.G.**, Bedard, J.P., Bergeron, J. (2010). Measurement of readiness to reduce driving speed: a pilot study. *Psychological Reports*, 107(3): p. 749-761.

Couture, S., **Brown, T.G.**, & Brochu, S. (2010). Neurobiologie et trajectoire des contrevenants de l'alcool au volant : vers un modèle multidimensionnel. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 63, 445-468.

Maldonado Bouchard, S., **Brown, T.G.**, Nadeau, L. (En révision). Decision-Making Capacities and Affective Reward Anticipation in DWI Recidivists Compared To Non-Offenders. *Accident Analysis and Prevention*.

Brown, T.G., Dongier, M., Ouimet, M.C., Tremblay, J., Chanut, F., Legault, L., Ng Yin Kin, N.M.K. (En révision). The role of demographic characteristics and readiness to change in 12-month outcome from two distinct brief interventions for impaired drivers. *Journal of Substance Abuse Treatment*.

Monographies

Bhatti, J. and **Brown, T.G.** (2011). A Scoping Review of Associations between Operational Stress Injuries (OSIs) and Risk Behaviours in the Veterans. National Centre for OSI, Hôpital Ste. Anne, Montréal, Canada.

Présentations

Couture, S., **Brown, T.G.**, Brochu, S. & Gianoulakis, C. (août 2010). A neurobiological pathway to a high recidivism risk in first-time DWI offenders. Présenté lors du congrès de l'*International Council on Alcohol, Drugs, and Traffic Safety (ICADTS)*. Oslo, Norvège.

Brown, T.G., Luta, G., Dongier, M., Chanut, F., Tremblay, J., Ouimet, M.C., Ng, F. (août 2010). Readiness to change and help-seeking as mediators of brief intervention action in DWI recidivists. Présenté lors du congrès de l'*International Council on Alcohol, Drugs, and Traffic Safety (ICADTS)*. Oslo, Norvège.

Brown, T.G., Ouimet, M.C., Nadeau, L., Lepage, M., Pruessner, J. (août 2010). Sex and gender effects in DWI first time offenders: Neurocognitive differences. Présenté lors du congrès de l'*International Council on Alcohol, Drugs, and Traffic Safety (ICADTS)*. Oslo, Norvège.

Maldonado-Bouchard, S., **Brown, T. G.**, & Nadeau, L. (août 2010). Multiple DWI offenders show poorer decision making performance than healthy controls. Présenté lors du congrès de l'*International Council on Alcohol, Drugs and Traffic Safety (ICADTS)*, Oslo, Norvège.

Ouimet, M. C., **Brown, T. G.**, Robertson, R., & Averill F. (août 2010). The neuroscience of recidivism in DWI offenders: implications for prevention and intervention. Présenté lors du congrès de l'*International Council on Alcohol, Drugs and Traffic Safety (ICADTS)*, Oslo, Norvège.

Brown, T.G. (Mai, 2011) The Effects of Alcohol on Executive Functioning of Impaired Drivers. Conférencier invité au *EU Drink Driving Forum*, Bruxelles, Belgique.

Thomas G. Brown, Ph.D.

Responsable de la recherche, Pavillon Foster

Directeur, Programme de recherche sur la toxicomanie, Centre de recherche de l'Institut Douglas

Assistant professeur, Département de psychiatrie, Faculté de médecine, Université McGill

FAITS SAILLANTS DES COMITÉS DU CONSEIL

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Il y a eu au cours de l'année 2010-2011 une seule plainte, une consultation et une assistance. La plainte concernait un événement qui s'était déroulé il y a plus de cinq ans au cours d'un séjour en hébergement. Le motif invoqué par le plaignant était relié à une insuffisance de soins. Après examen, elle s'est avérée non fondée. Une réponse écrite fut transmise au plaignant. L'assistance portait sur une demande de services en français, car l'usagère demeurait dans l'ouest de l'île de Montréal. Elle fut orientée vers le Centre Dollard-Cormier. La consultation a porté sur une demande d'accès au dossier par un client qui présentait d'importants problèmes psychiatriques.

Le faible volume de plaintes s'explique notamment par l'implication active des professionnels et des gestionnaires dans la gestion des insatisfactions et aussi la présence et l'implication des membres du comité des usagers auprès des clients.

En cours d'année, la commissaire a participé au comité de vigilance. Elle participe également à la table provinciale des commissaires des centres de réadaptation du Québec. Pour la prochaine année, la commissaire a déjà planifié la rencontre de toutes les équipes professionnelles afin de faire la promotion du régime d'examen des plaintes.

Comité de vigilance

La rencontre annuelle du comité porta sur la présentation des rapports des divers comités qui menèrent à une discussion générale sur la qualité des services. Cette année, la commissaire aux plaintes et à la qualité des services a été impliquée dans trois événements. Une seule plainte formelle fut déposée au commissaire qui la rejeta après analyse.

Le comité prit aussi connaissance du rapport d'insatisfactions. Quinze insatisfactions furent signalées cette année, quatorze d'entre elles furent soulevées lors des rencontres avec le comité des usagers. La plupart d'entre elles portaient sur la qualité de vie dans la résidence. Ces insatisfactions ont été discutées par l'équipe de gestion et la plupart ont été résolues à la satisfaction des clients. Plusieurs des questions soulevées provenaient d'information erronée.

Le rapport d'accident / incident préparé par le gestionnaire de risque a été discuté. Le rapport contient cinquante-cinq événements, seulement deux se sont produits au point de service de Montréal, tous les autres provenaient de l'interne. Les principales catégories sont: les chutes (15); blessures sportives (11); les erreurs de médication (8). L'établissement cherche à régler ces problèmes par la rédaction d'une politique sur la sécurité dans les sports et également en révisant les protocoles de soins infirmiers.

La présidente du comité des usagers rapporte que le comité se porte très bien. Le comité compte neuf membres et un sous-comité a été mis en place pour intégrer les autres personnes qui souhaitent participer au comité. Le comité a subi une perte importante avec le décès de Bob Bechard cette année.



Le comité a été informé que le comité des conditions de travail a été réactivé et les représentants du personnel ont été élus. Le comité de conditions de travail traitera de questions de santé et de sécurité et fera rapport au comité de vigilance. Enfin, le comité a rencontré les visiteurs de Conseil québécois d'agrément pendant la visite d'agrément le 18 mars dernier.

Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques a connu d'importants changements cette année. Tout d'abord, le comité déplora le décès de Bob Béchar, le représentant du comité des usagers et l'un des membres fondateurs du comité. Le comité des usagers délégua Paul Raymer pour remplacer Bob. Il a également été décidé de transférer la responsabilité de gestionnaire de risques de la directrice des services administratifs à la directrice des services professionnels et de la réadaptation. Jennifer Mascitto, DSPR, assumera cette responsabilité en février.

Le comité a révisé les objectifs de l'année 2010-2011. Tous les objectifs ont été atteints. Cependant, nous devons attendre pour intégrer nos nouveaux employés à la formation OMEGA dispensée par le CSSS de l'Ouest-de-l'Île en raison des restrictions aux activités de formation découlant de la loi 100.

Les formulaires d'incident / accident sont désormais intégrés dans le logiciel SSSS. Durant l'année, cinquante-cinq événements ont été enregistrés. La majorité d'entre eux concernent des chutes, les blessures sportives et les erreurs de médicaments. Le comité a révisé les documents et les politiques préparés par notre consultante embauchée pour réviser les protocoles en soins infirmiers. Ceci devrait orienter nos actions et réduire ces incidents et accidents.

Conseil multidisciplinaire

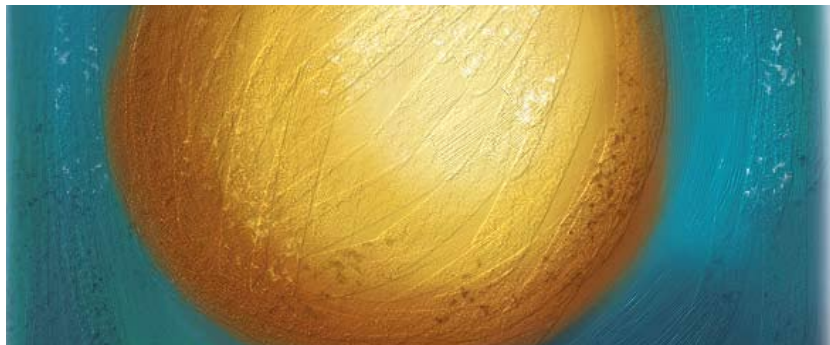
Le conseil multidisciplinaire a été institué cette année. Un comité exécutif composé du directeur général, de la directrice des services professionnels et de la réadaptation et des représentants du personnel clinique des programmes internes et externes de Montréal et de la Montérégie a été nommé. Le comité exécutif a élu Carol-Ann Milch à la présidence, Marilyn Payne à la vice-présidence et Julie Leblanc à titre de secrétaire.

La première année de fonctionnement a été consacrée à la mise en œuvre du conseil et à l'appropriation du mandat. Un règlement interne fut rédigé et soumis au conseil d'administration pour approbation. L'exécutif s'est réuni à quatre reprises et une assemblée générale des membres a eu lieu le 17 mars 2011 dans le cadre de l'assemblée annuelle du personnel. Une des premières tâches du comité exécutif a été de nommer Julie Leblanc à titre de représentante du personnel clinique au comité d'agrément.

Le comité exécutif a révisé le programme annuel de formation, le plan d'amélioration du précédent agrément et divers documents relatifs au renouvellement en cours. Plus précisément, le comité a révisé les résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle, le nouveau questionnaire sur la satisfaction de la clientèle et discuté du plan d'amélioration 2011-2014. Il a également été décidé qu'un membre du personnel du comité exécutif ferait partie du comité de la recherche nouvellement créé.

Les membres du comité exécutif sont élus pour des mandats de deux ans, donc les mandats de tous les membres sont renouvelés pour l'année à venir. Un des objectifs de l'année à venir sera de mettre en place une structure de consultation formelle avec le personnel clinique.

SOMMAIRE DES DONNÉES OPÉRATIONNELLES



Le Pavillon Foster a maintenu un fort volume d'activités tout au long de l'année tant dans ses programmes internes qu'externes. Bien qu'il existe des variations d'une année à l'autre, ces changements sont généralement le résultat de variations dans l'offre de services dans les divers points de service. Globalement, nous avons été assez constants au fil des ans et nous pouvons affirmer que le Pavillon Foster fonctionne à plein rendement dans la majorité de ses programmes et ses points de service.

Services externes

Au cours de l'année, 2568 personnes ont été inscrites dans les divers services offerts par le Pavillon Foster. La même personne peut être comptée plus d'une fois si elle a reçu plus d'un épisode de service. Un épisode correspond à une personne inscrite dans un programme et recevant des services à un moment spécifique. Une personne inscrite dans deux programmes, par exemple toxicomanie et jeu pathologique, sera comptée deux fois. Une personne recevant des services à deux périodes spécifiques de l'année sera comptée deux fois. Ainsi, ces 2568 personnes représentent le volume total d'activités des services externes. Le nombre des personnes distinctes desservies est légèrement inférieur.

Nombre de personnes traitées par programme

Programme	Usagers	Pourcentage
Jeunesse	477	19 %
Toxicomanie adulte	1321	51 %
Jeu pathologique adulte	300	12 %
Entourage	470	18 %
Total	2568	100 %

Le tableau ci-dessous décrit la distribution de ces 2568 personnes selon le lieu où les services ont été donnés. Six jeunes ont aussi été vus à Laval. Le point de service de Notre-Dame-de-Grâce est au cœur de nos services avec 58 % de la clientèle traitée à cet endroit.

Nombre d'épisodes de services par points de service

Points de service/ Programme	NDG	Pointe-Claire	St-Léonard	Brossard	Châteauguay	Vaudreuil	Huntingdon	Cowansville
Toxicomanie adulte	791	118	94	117	13	88	20	80
Jeunesse	168	94	40	83	16	17	15	20
Jeu pathologique adulte	217	16	30	32	1	3	0	1
Entourage	292	78	19	46	9	7	3	16
Total	1486	306	183	278	39	115	38	117
Pourcentage	58 %	12 %	7 %	11 %	2 %	4 %	1 %	5 %

Services internes

Au cours de l'année, 254 personnes furent admises à la résidence de St-Philippe-de-Laprairie pour un total de 270 personnes traitées. Les vingt lits de réadaptation en toxicomanie ont connu un taux d'occupation de 80 % et les deux lits pour le traitement du jeu pathologique un taux d'occupation de 82 % pour un taux d'occupation global de 81 % pour les vingt-deux lits. La durée moyenne de séjour pour les toxicomanes fut de 25 jours contre 26 jours pour les joueurs.

Taux d'occupation et durée de séjour à l'interne

Programme	Toxicomanie	Jeu pathologique	Total
Nombre total de clients	246	24	270
Durée moyenne de séjour (jours)	25	26	
Taux d'occupation	80 %	82 %	81 %

Provenance de la clientèle

La distribution régionale des clients du Pavillon Foster reflète la distribution des anglophones du Québec. La majorité de nos clients proviennent de la région de Montréal, suivi par la Montérégie et Laval. Au total, nous avons traité des clients provenant de 14 régions administratives dans nos services internes et de 8 régions dans nos services externes.

Provenance régionale de la clientèle

Région/ Service	Montréal	Montérégie	Laval	Estrie	Autre
Interne	68 %	19 %	4 %	2 %	7 %
Externe	68 %	23 %	4 %	2 %	3 %

Bien que 68 % de notre clientèle provienne de la région administrative de Montréal, il est intéressant de noter que le volume total des services offerts par l'équipe correspond à 77 % du volume du Pavillon Foster. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Tout d'abord, la région de Montréal, et plus spécifiquement le point de service de Notre-Dame-de-Grâce, offre un continuum complet de services. Les personnes nécessitant un niveau de service particulier doivent donc se rendre à Notre-Dame-de-Grâce pour l'obtenir. De plus, la grande majorité des personnes de Laval reçoivent leurs services à Montréal. Plusieurs jeunes demeurant dans le territoire de Vaudreuil-Soulanges fréquentent des écoles de la commission scolaire Lester B. Pearson situées dans l'Ouest-de-l'Île et sont donc traités à Montréal. Enfin, des anglophones de plusieurs régions viennent à Montréal pour des services externes, car ces services ne sont pas disponibles dans leurs régions.

Entente de gestion et d'imputabilité 2010-2011 avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Le Pavillon Foster a signé une entente de gestion et d'imputabilité avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie qui contient des objectifs précis à être atteints au cours de l'année. L'entente porte sur deux indicateurs, soit le ratio entre le nombre d'heures en assurance salaire et le nombre d'heures travaillées et le nombre de joueurs traités par les services spécialisés en jeu pathologique en Montérégie. Les tableaux ci-dessous décrivent les résultats obtenus en Montérégie et à Montréal pour l'indicateur en jeu pathologique et aussi le ratio global pour les heures en assurance salaire.

Axe: Jeu pathologique

Indicateur: 1.7.2 Nombre de joueurs traités par les services spécialisés en jeu pathologique	Résultats 2009-2010	Cible 2010-2011	Résultats 2010-2011
Montérégie	32	145	43
Montréal	216	310	258

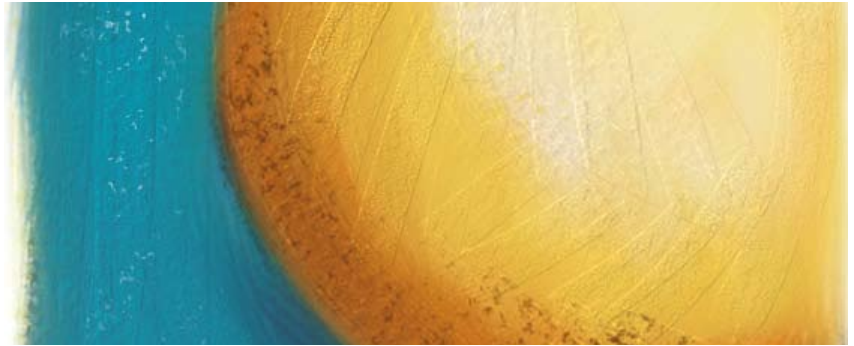
Commentaires: Le nombre de joueurs traités est à la hausse dans les régions de Montréal et de la Montérégie. Il n'y a pas de liste d'attente en Montérégie et très peu d'attente à Montréal. Il faut aussi noter que les intervenants du programme jeu pathologique offrent aussi des services aux proches des joueurs. Cette année, 51 proches ont été desservies à Montréal et 8 en Montérégie.

Axe: Améliorer la gestion de la présence au travail

Indicateur	Résultats 2009-2010	Cible 2010-2011	Résultats 2010-2011
Ratio entre le nombre d'heures en assurance salaire et le nombre d'heures travaillées	5,90	5,75	2,37

Commentaires: Nos résultats sont sous la cible.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS



La direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à la gestion des ressources financières, humaines, matérielles, informationnelles et la gestion des risques.

Au cours de l'année, deux événements importants auront retenu l'attention des services administratifs, soit le renouvellement de l'agrément au CQA et les travaux de remplacement des chaudières. Nous vous présentons ici les autres sujets d'importance ayant eu cours aux services administratifs durant l'année 2010-2011

Ressources financières

L'exercice 2010-2011 s'est soldé par un surplus de 34 442 \$ aux activités principales comparativement à 58 428 \$ en 2009-2010. Ce surplus est principalement attribuable à des dépenses prévues qui ne se sont pas matérialisées étant donné les travaux de l'agrément, des absences non remplacées et des embauches retardées.

Une diminution importante a été enregistrée au compte de l'assurance-salaire qui s'élevait à 101 585 \$ en 2009-2010 comparativement à 40 094 \$ en 2010-2011. Cette diminution est principalement attribuable à la fin des prestations du cadre décédé en 2009-2010. Notre ratio « heures assurance-salaire sur les heures travaillées » est à 2,55 comparativement à 5,91 en 2009-2010. La cible régionale moyenne en 2010-2011 s'établissait à 5,58.

Les activités accessoires ont enregistré un surplus de 23 105 \$ comparativement à 26 695 \$ en 2009-2010. C'est au programme d'évaluation des conducteurs que ce surplus est enregistré.

L'état des résultats du fonds d'exploitation et les bilans, présentés dans les pages qui suivent, dressent le portrait de la situation financière du Pavillon Foster au 31 mars 2011.

Ressources humaines

Au cours de l'exercice financier, Pavillon Foster a accueilli huit nouveaux employés pour pourvoir les postes vacants et a enregistré cinq départs. Au 31 mars 2011, Pavillon Foster comptait soixante-quatre employés et neuf postes (6,5 ETC) demeureraient vacants.

Au cours de l'année, 228 152 \$ ont été dépensés pour le compte d'agences en soins infirmiers. C'est 40 % des heures régulières qui ont été comblées par des infirmières

d'agences comparativement à 26 % en 2009-2010. C'est près de 100 000 \$ de charges supplémentaires pour le service de nursing. Pour le prochain exercice, la situation devrait se maintenir à une situation comparable en raison de problèmes importants de recrutement dans cette catégorie d'emploi.

Les dépenses de formation ont été de l'ordre de 91 558 \$ en 2010-2011 comparativement à 146 088 \$ en 2009-2010. La baisse de 38 % de cette charge est attribuable principalement à la Loi 100 et au fait que le personnel-cadre clinique était mobilisé aux travaux de renouvellement de l'agrément.

Au cours de l'exercice financier, la direction a révisé et mis en place plusieurs politiques en gestion des RH et élaboré un guide d'accueil à l'intention des nouveaux employés dans le cadre de la révision du plan d'intégration des employés.

Ressources matérielles

À l'automne 2010, l'établissement a procédé au remplacement du système de chauffage du centre interne. Ce projet d'envergure s'est étalé sur quelques mois étant donné la présence d'amiante dans la tuyauterie et dans la chaudière. Des dégâts d'eau accidentels au 3^e étage ont nécessité la réfection en deux occasions du bureau du directeur général, de la salle de billard et d'une chambre. L'établissement a également remplacé deux photocopieurs/imprimantes, un poêle au gaz et une table de billard et élaboré son plan de mesures d'urgence pour le centre interne.

Ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, les services informatiques ont remplacé onze postes (10 % du parc) dans le cadre du maintien des actifs informationnels. Le personnel s'est également investi dans l'automatisation de la procédure d'installation des logiciels Web et dans l'installation de l'application TrueCrypt dans le cadre de la sécurité et la confidentialité des informations contenues dans les portables. Au cours de l'année, 32 300 \$ ont été investis en équipement bureautique (ordinateurs et photocopieurs/imprimantes).

Je remercie les membres de mon équipe pour leur collaboration et leurs efforts soutenus.

Maryse Couturier, CMA, MBA

Directrice des services administratifs

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L./LLP
1300, boulevard Pierre-Laporte Ouest, 30^e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 4H4
1 514 878 9631 / 514 874 0319
www.demersbeaulne.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration de
Pavillon Foster

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Pavillon Foster** inclus dans la section audité du rapport financier annuel qui comprennent les bilans des fonds d'exploitation et d'immobilisations au 31 mars 2011, ainsi que les états des résultats et de solde de fonds des mêmes fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers audités incluent également le bilan du fonds en fiducie et le bilan regroupé au 31 mars 2011, ainsi que les états des résultats, de solde de fonds et des flux de trésorerie regroupés pour ce même exercice. De plus, ils comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives de la section audité. Le présent rapport sur les états financiers ne couvre pas les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées présentées aux pages 330, 352, 650 et 660 puisqu'elles font l'objet d'un rapport d'audit distinct.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Pavillon Foster** au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Conformément à l'article 293 de la *Loi sur la Santé et les Services sociaux du Québec*, à l'Annexe 1 du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, l'établissement s'est conformé :

- aux dispositions de la Loi susmentionnée et aux règlements s'y rapportant dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses dépenses;
- aux explications et aux définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- aux définitions contenues dans le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans ses pratiques comptables.

Demers Beaudre, S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾

Comptables agréés

Montréal, le 14 juin 2011

⁽¹⁾ CA auditeur permis n° 19032

RAPPORT FINANCIER

BILAN – Fonds combinés au 31 mars 2011

	Exploitation	Immobilisations	Total
Actif			
À court terme			
Encaisse	355 639 \$	114 132 \$	469 771 \$
Placements temporaires	627 344		627 344
Débiteurs – Agence et MSSS	14 079	17 559	31 638
Autres débiteurs	78 479	7 066	85 545
Charges payées d'avance	10 117		10 117
Créances interfonds		12 909	12 909
Total de l'actif à court terme	1 085 658	151 666	1 237 324
Immobilisations		305 687	305 687
Subvention à recevoir - réforme comptable	309 354		309 354
Total de l'actif	1 395 012	457 353	1 852 365
Passif			
À court terme			
Autres créditeurs	643 168	127 588	770 756
Créances interfonds	12 909		12 909
Revenus reportés	199 080		199 080
Autres éléments			–
Total du passif à court terme	855 157	127 588	982 745
Solde de fonds	539 855	329 765	869 620
Total du passif et du solde de fonds	1 395 012 \$	457 353 \$	1 852 365 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

Fonds d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars

2011

2010

Activités principales

Revenus

Agence et MSSS	3 318 517 \$	3 323 509 \$
Ventes de services	8 077	6 663
Recouvrements	22 728	21 578
Autres	16 610	2 695

Total **3 365 932** **3 354 445**

Charges

Salaires	2 021 077	1 886 311
Avantages sociaux	477 306	584 526
Charges sociales	260 278	263 362
Médicaments	11 487	12 207
Fournitures médicales	2 396	1 320
Denrées alimentaires	52 341	50 986
Entretien et réparations	51 464	57 461
Autres	455 141	439 844

Total **3 331 490** **3 296 017**

Excédent des revenus sur les charges – Activités principales **34 442** **58 428**

Activités accessoires

Revenus

Agence et MSSS	834 620	841 571
Revenus d'autres sources	127 109	117 534

Total **961 729** **959 105**

Charges

Salaires	496 392	486 251
Avantages sociaux	138 488	142 378
Charges sociales	71 670	71 314
Autres	232 074	232 467

Total **938 624** **932 410**

Excédent des revenus sur les charges – Activités accessoires **23 105** **26 695**

Excédent des revenus sur les charges du fonds d'exploitation **57 547 \$** **85 123 \$**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL*



Conseil d'administration

Officiers

Peter Ohlin	<i>Président</i>
Janet Soutter	<i>Vice-présidente</i>
Jim Wyant	<i>Trésorier</i>
John Topp	<i>Secrétaire et directeur général</i>

Administrateurs

Daniel Babin
Dara Charney
Paul Gillis
Robin Hale
Howard Magonet
Gordon Pinkerton
Kathy Vaux

Comités du conseil d'administration

Comité de gestion des risques

John Topp	<i>président</i>
Maryse Couturier	<i>gestionnaire de risques</i>
Bob Bechard	
Réjeanne Simard	
Phuong-Anh Urga	

Comité de vigilance

Peter Ohlin	<i>président</i>
Danièle Gagnon	<i>Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services</i>
Robin Hale	
John Topp	

Comité de vérification

Peter Ohlin	<i>Président</i>
Paul Gillis	
Robin Hale	<i>(jusqu'en février 2011)</i>
Jim Wyant	
Janet Soutter	

Exécutif du conseil multidisciplinaire

Carol-Ann Milch	<i>présidente</i>
Marilyn Payne	<i>vice-présidente</i>
Julie Leblanc	<i>secrétaire</i>
Jennifer Mascitto	
John Topp	

* au 31 mars 2011

Personnel du Pavillon Foster

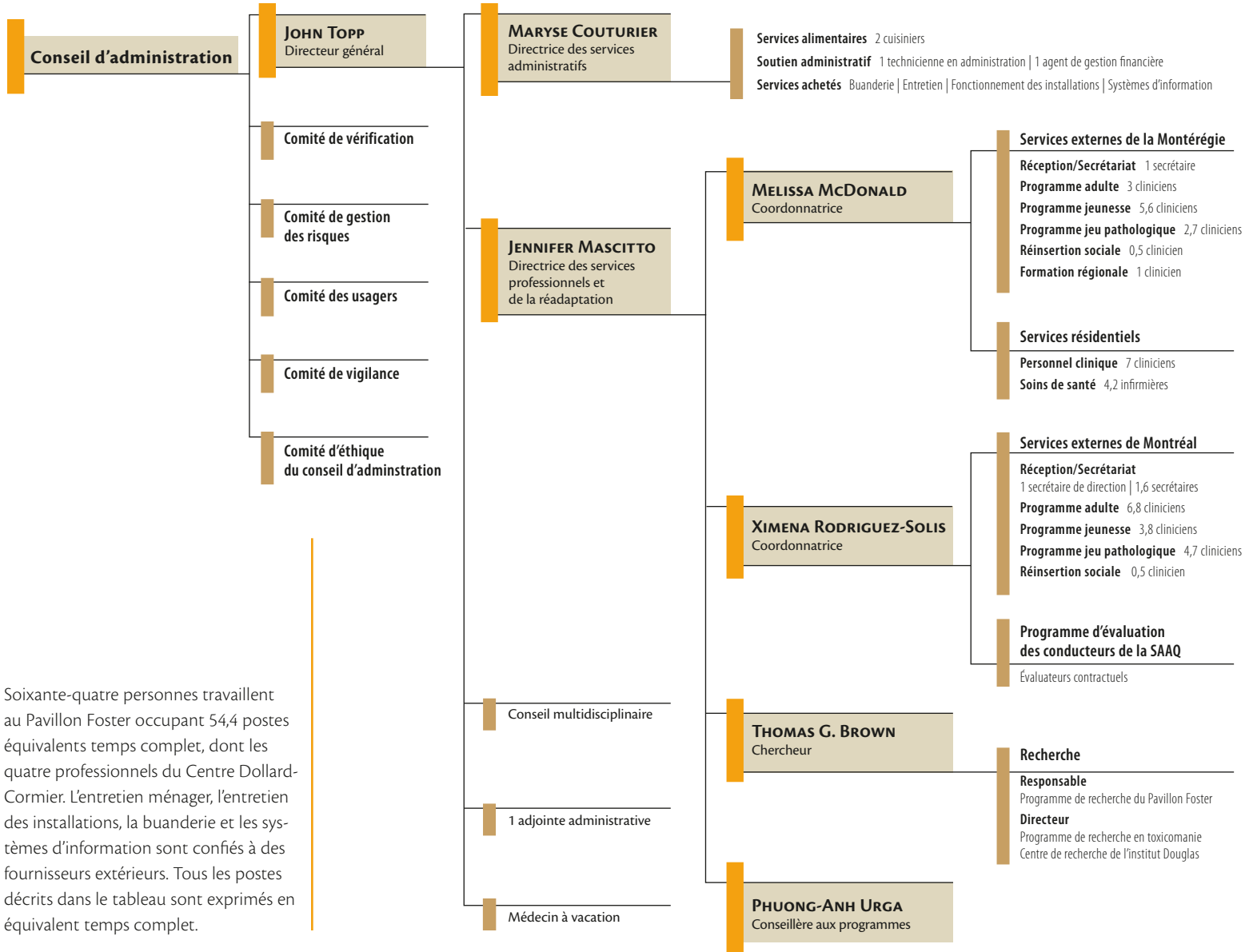
Daniel Abar
Ryan Aronson
David Bailey
Daniel Balenzano
Jacques Beaudin
Francine Bergeron
Monica Bourgeois
Johanne Boulé
Sylvie Bourgon
Chantal Boyer
Thomas Brown
Sophie Buckiewicz
Emily Campbell
Alix Chodkowski
Valérie Constantineau
Marjorie Clarke
Marcelin Cloutier
Maryse Couturier
Anita Cugliandro
Lucy Cumyn
Julie Dahmé
Claire Dalgleigh
Graciela De Dona
Joseph Douek
Laurence Fay
John Furuli
Edwina Gallant
Debra Gartenberg
Gina Gibbs
Mario Giguère
Ariane Guberman-Caron
Arpita Gupta
Philip Huntoon

Rachael Hebert
Annie Lafontaine
Julie Leblanc
Stéphanie Leblanc
Richard Lestage
Alice Li
Yvonne Lo
Sandra Malenfant
Jennifer Mascitto
Melissa McDonald
Marlene McIntyre
Alyssa Mew
Carol-Ann Milch
Marti Miller
Colleen O'Shea
Marilyn Payne
Alison Pollock
Ximena Rodriguez-Solis
Tanya Schultz
Wendy Shepherd
Réjeanne Simard
Kathy Sisak
Colleen Soutter
Suzanne St-Pierre
Jo-Anne Théoret
John Topp
Jacques Tremblay
William Jones
Sophie Trudeau
Phuong-Anh Urga
Kathy Vaux
Eric Widdicombe
Robin Yanofsky

(médecin à vacation)

(médecin à vacation)

ORGANIGRAMME



Soixante-quatre personnes travaillent au Pavillon Foster occupant 54,4 postes équivalents temps complet, dont les quatre professionnels du Centre Dollard-Cormier. L'entretien ménager, l'entretien des installations, la buanderie et les systèmes d'information sont confiés à des fournisseurs extérieurs. Tous les postes décrits dans le tableau sont exprimés en équivalent temps complet.

CODE D'ÉTHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Introduction

L'administration d'un établissement public représente des caractéristiques et obéit à des impératifs qui la distinguent de l'administration privée. Un tel contrat social impose un lien de confiance particulier entre l'établissement et les citoyens. Une conduite conforme à l'éthique demeure, par conséquent, une préoccupation constante de l'établissement pour garantir à la population une gestion intègre et de confiance des fonds publics.

Dans le respect des valeurs fondamentales, nous avons réuni, dans le présent *Code d'éthique du conseil d'administration*, les grands principes éthiques auxquelles les administrateurs du Pavillon Foster adhèrent. On s'attend à ce que chaque administrateur du Pavillon Foster respecte les principes éthiques exprimés dans la loi et dans le *Code d'éthique du conseil d'administration*. En tout temps, les principes et règles les plus exigeants s'appliquent.

Les administrateurs doivent respecter non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de ces principes et de ces règles.

Devoirs et obligations des administrateurs

1. Agir de bonne foi, dans l'intérêt de l'établissement et de la population desservie sans tenir compte des intérêts de tout autre personne physique ou morale.
2. Se prononcer sur les propositions, en exerçant leurs droits de vote de la manière la plus objective possible. À cette fin, ils ne peuvent prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote ou à quelque décision que ce soit.
3. Faire preuve de discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. De plus, ils doivent faire preuve de prudence et de retenue à l'égard d'informations confidentielles dont la communication ou l'utilisation pourrait nuire aux intérêts de l'établissement, constituer une atteinte à la vie privée des individus ou conférer un avantage indu à une personne physique ou morale.
4. Respecter rigoureusement le caractère confidentiel des faits qui, selon la loi ou la décision du conseil d'administration, doivent rester confidentiels.
5. Révéler tout renseignement ou fait aux autres membres du conseil d'administration, lorsqu'ils savent que la communication de ce renseignement ou fait pourrait avoir un impact significatif sur la décision à prendre.
6. S'abstenir d'intervenir dans l'embauche du personnel, sauf dans le cas du directeur général ou d'un directeur.
7. S'abstenir de favoriser des amis ou des relations personnelles. Ils doivent aussi s'abstenir d'intervenir comme intermédiaires, même sans rémunération, entre un organisme à but lucratif ou non et l'établissement.

Conflits d'intérêts

8. Les administrateurs doivent éviter les conflits d'intérêts et se conduire de manière à éviter de profiter eux-mêmes ou de faire profiter les autres d'avantages injustifiés du fait de leurs fonctions d'administrateur.
9. Sous peine de déchéance de charge, les administrateurs doivent faire connaître par écrit au conseil d'administration leur participation directe ou indirecte dans une entreprise lorsque cela peut donner lieu à un conflit d'intérêts. Dans ces cas, ils doivent s'abstenir de participer à des réunions du conseil d'administration ou à des discussions ou décisions au cours desquelles on discute d'une question portant sur l'entreprise dans laquelle ils détiennent cette participation.

Toutefois, l'administrateur qui est actionnaire minoritaire d'une personne morale qui exploite une telle entreprise n'est pas en conflit d'intérêts si les actions de cette personne morale sont négociées sur une Bourse reconnue et que les administrateurs ne sont pas des initiés de cette personne morale au sens de l'article 89 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chapitre V-1.1).

10. Les administrateurs doivent se servir des biens et des ressources de l'établissement ou faire appel à ses services selon des modalités reconnues et applicables universellement. Ils ne peuvent pas confondre les biens de l'établissement et les leurs.

11. Les administrateurs ne peuvent ni accepter ni solliciter aucun avantage ou bénéfice, directement ou indirectement, d'une personne ou entreprise faisant affaires avec l'établissement ou agissant au nom ou dans l'intérêt d'un tel tiers, ni lui en demander, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de les influencer dans l'exercice de leurs fonctions ou créer des attentes de favoritisme ou de gain. Sont jugés inadmissibles, en particulier, les cadeaux, les sommes d'argent, les prêts à taux privilégié, les remboursements de dette, les offres d'emploi, les faveurs ou toute autre contrepartie ayant une valeur monétaire appréciable, qui nuit ou pourrait nuire à la capacité des administrateurs de prendre des décisions justes et objectives.

12. Les administrateurs ne doivent recevoir aucune rémunération, ni aucun avantage pécuniaire ou matériel, sauf le remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions aux conditions et dans la mesure déterminée par le gouvernement.

Conduite des administrateurs après la fin de leur mandat

13. Les administrateurs doivent se conduire de manière à éviter de profiter d'avantages injustifiés, en leur nom personnel ou pour des tiers, du fait de leurs fonctions antérieures d'administrateur.

14. Dans l'année suivant la fin de leur mandat, les administrateurs doivent s'abstenir d'intervenir, en leur nom personnel ou pour des tiers, dans des procédures, des négociations ou d'autres opérations dans lesquelles l'établissement est partie et à propos desquelles ils détiennent de l'information non disponible au public.

15. Les administrateurs doivent, dans l'année suivant la fin de leur mandat, s'abstenir de demander un emploi à l'établissement, s'ils ne sont pas déjà à son service.

16. Les administrateurs ne doivent jamais faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'ils ont obtenu dans l'exercice de leurs fonctions ou pendant leur mandat.

17. Les administrateurs doivent s'abstenir de ternir, par des propos immodérés, la réputation de l'établissement, de ses employés et de ses administrateurs.

Mécanismes d'application du code

18. Toutes les allégations d'inconduite ou de négligence relativement à la loi ou au *Code d'éthique du conseil d'administration* et visant des administrateurs doivent nécessairement être transmises au président du Comité du code d'éthique du conseil d'administration ou, si une allégation le vise, à un autre membre de ce comité. Le destinataire de l'allégation doit en informer le comité, qui doit alors se réunir au plus tard dans les trente (30) jours.

19. Le comité peut également examiner, de sa propre initiative, tout comportement irrégulier des administrateurs.

20. Lorsqu'une allégation lui est transmise en vertu de l'article précédent, le président du comité peut la rejeter après un examen sommaire, si elle a un caractère frivole ou persécuteur ou qu'elle a été faite de mauvaise foi. Le président doit toutefois faire connaître cette décision aux autres membres du comité à la réunion suivante. Le comité peut décider de faire enquête sur cette allégation, malgré cette recommandation négative.

21. Le comité décide des moyens nécessaires pour mener toute enquête relevant de sa compétence. L'enquête doit cependant être conduite de manière confidentielle et protéger, dans la mesure du possible, l'anonymat de la personne à l'origine de l'allégation.

22. Au moment jugé utile, le comité doit faire connaître à l'administrateur visé la nature de la plainte, en citant les articles pertinents de la loi ou du Code d'éthique. À sa demande et dans un délai raisonnable, cet administrateur a le droit de se faire entendre, de faire témoigner les personnes de son choix et de déposer des documents qu'il peut juger pertinents.

23. Lorsque le comité conclut qu'un administrateur a enfreint la loi ou le *Code d'éthique du conseil d'administration* ou qu'il a fait preuve d'une inconduite de nature similaire, il transmet au conseil d'administration un rapport contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation de sanction. Ce rapport est confidentiel.

24. Le conseil d'administration se réunit à huis clos pour décider de la sanction à imposer à l'administrateur visé. Ce dernier ne peut participer aux délibérations ou à la décision mais il peut, à sa demande, se faire entendre avant que la décision ne soit prise.

25. Selon la nature et la gravité du manquement ou de l'inconduite, les sanctions qui peuvent être prises sont le rappel à l'ordre, la réprimande, la suspension ou le recours en déchéance de charge. On fait connaître par écrit à l'administrateur visé la sanction qui lui est imposée.



Centre de réadaptation en dépendance
Addiction Rehabilitation Centre